



Date de révision des loyers "loupée"

Par **jeanmoulin**, le **22/10/2008** à **13:02**

bonjour à tous , amis bailleurs,
Voilà, je loue un appartement dont le loyer est révisable chaque année au 1er juillet. Cette année, j'ai été quelque peu dépassée par les événements (familiaux) et j'ai laissé passer la date de révision. Quand j'ai réalisé, je me suis dit : "trop tard, tant pis!", je ne voulais pas revenir en arrière pour une raison de "correction" vis-à-vis de mon locataire. Mais après réflexion, je me dis qu'il trouvera d'autant plus indigeste la prochaine révision qu'elle englobera forcément celle que j'ai ratée (sans compter la crise qui, étant donné le nouveau mode de calcul des indices, risque de faire grimper l'addition?). Comme je n'ai pas l'intention de lui faire cadeau chaque année de la révision du loyer, puis-je appliquer l'augmentation à partir du mois prochain en lui faisant grâce de ce qui a été "loupé" ???